



**FREESTYLE  
CANADA** 



# **Rôles et responsabilités**

**Inscription et administration des clubs**

**Comprendre la politique et le mandat de dépistage actualisés**

**Freestyle Canada - Provincial - Responsabilités des clubs**



À partir du 1er juillet 2024, Freestyle Canada a mis en œuvre une mise à jour des exigences de filtrage. Une mise à jour des exigences en matière de filtrage. Le système d'inscription de Freestyle Canada (SnowReg) est en train d'être amélioré pour permettre aux organismes membres de confirmer leur conformité à ces nouvelles normes.

Ces mises à jour sont conformes à la nouvelle série de politiques sur le sport sécuritaire, qui a été approuvée par le Comité olympique canadien (COC) et adoptée par la majorité des organisations membres. Olympique canadien (COC) et adoptée par la majorité des organismes nationaux de sport (ONS) au Canada.

## **Pourquoi ce changement ?**

Freestyle Canada et ses OPS s'engagent à assurer la santé, la sécurité et le bien-être général - tant physique que mental - de tous les membres de la communauté canadienne du ski acrobatique.

Ensemble, créons un environnement positif où chacun peut s'épanouir et profiter pleinement du ski acrobatique.





## Responsabilités de l'ONS en matière de filtrage

- Freestyle Canada collaborera avec les OPS et les clubs et effectuera des contrôles de conformité aléatoires à l'échelle nationale.
- Freestyle Canada est également responsable de la sélection des directeurs des OPS afin de s'assurer qu'ils respectent toutes les normes requises.
- Freestyle Canada informera verbalement l'agent de filtrage de l'OPS ou du club si une vérification du casier judiciaire s'avère «incertaine».

## Responsabilités de l'administrateur de l'ONS

- Si un club ne respecte pas les exigences énoncées dans la politique sur les activités de club et de sanction, il risque de perdre sa sanction de club, ce qui entraîne également la perte de la couverture de la responsabilité civile générale (RCG). Dans un tel cas, les athlètes du club ne seront pas admissibles à participer aux événements sanctionnés par Freestyle Canada.





## Responsabilités du OPS en matière de contrôle

- L'OPS est responsable de vérifier que tous les clubs inscrits ont satisfait aux exigences administratives et de filtrage nécessaires.
- Examiner et approuver les vérifications relatives au secteur vulnérable qui sont téléchargées manuellement par les personnes qui en ont besoin, afin de s'assurer qu'elles respectent les normes de filtrage nécessaires.

## Responsabilités de l'administrateur OPS

- Remplir leur propre demande de club par l'entremise de SnowReg. Cela permet de s'assurer que les équipes provinciales disposent de la bonne couverture en matière de responsabilité civile générale.
- Aider à examiner les demandes de sanction des clubs pour s'assurer de l'exactitude des renseignements fournis.



## Exigences relatives à la sanction annuelle d'un club

- Remplir la demande de sanction de club et entrer l'information exacte
  - Remplir le formulaire de demande pour les directeurs et les officiers
  - Fournir les coordonnées de l'administrateur du club, de l'agent de contrôle, du président du club et de l'entraîneur en chef.
  - Fournir l'extrait de permis de conduire, le cas échéant
  - Fournir les lieux d'entraînement dans les stations de ski, les disciplines enseignées et les programmes de DLTA proposés.
  - Fournir une liste des activités standard et spéciales
  - Fournir des informations détaillées sur les activités spéciales, y compris les dates de formation, le lieu, le propriétaire et des photos des sites.
  - Examiner l'ensemble des politiques de la Freestyle Canada et de l'OPS
  - Fournir la preuve que vous opérez dans votre station de ski principale
  - Télécharger tous les formulaires de demande de Certificat d'assurance pertinents

## Rôle de l'administrateur du club

- Principal point de contact avec l'ONS et l'OPS
- S'assurer que tous les frais d'inscription au programme sont traités par SnowReg en organisant les événements/séries du club.
- S'assurer que tous les membres individuels détiennent une adhésion active par le biais de la fonction Règles de SnowReg
- Désigner un agent de filtrage pour gérer les exigences de filtrage des membres du club, conformément à la politique de filtrage de la Freestyle Canada.
- Accepter et respecter les politiques, procédures, règles et règlements de la Freestyle Canada et des OPS.
- Veiller à ce que l'entraîneur en chef soit titulaire d'un certificat d'entraîneur de la Freestyle Canada.
- Travailler en tandem avec l'entraîneur principal pour s'assurer que les politiques de gestion des risques sont respectées par les entraîneurs.
- Maintenir un statut de membre en règle auprès de l'ONS et de l'OPS
- Payer les frais annuels de sanction du club.



## Paiements d'adhésion et frais d'inscription aux programmes

- Les frais d'inscription aux programmes des clubs doivent être traités par l'entremise de SnowReg afin d'assurer la conformité de l'adhésion à Freestyle Canada et à l'OPS.
- Une fois qu'un club est conforme à 100 % (chaque membre du club a acheté une licence), il peut choisir une autre option de transaction pour les autres paiements. Exemple : un athlète inscrit à un programme d'hiver complet qui participe à un entraînement supplémentaire pendant les vacances de printemps et qui utilise un autre système.
- Si un club travaille avec des athlètes en dehors de son programme, il doit utiliser SnowReg pour chaque transaction pour des raisons de conformité.
- Toutes les inscriptions aux compétitions doivent se faire sur SnowReg.



Du point de vue de l'assurance, cela permet de s'assurer que toutes les activités, tous les membres et toutes les transactions respectent les exigences juridiques et procédurales nécessaires pour maintenir la couverture des polices d'assurance de Freestyle Canada. Plus précisément, cela comprend

- Utiliser des systèmes approuvés - Tous les paiements et les inscriptions doivent être traités par SnowReg afin d'assurer l'exactitude des dossiers et de la documentation, ce qui est nécessaire pour vérifier qui est assuré et s'assurer que la couverture est valide.

**Le non-respect de ces normes peut entraîner l'annulation de la couverture d'assurance, laissant le club et ses membres exposés à la responsabilité en cas d'accident, de blessure ou d'autres incidents.**



## Responsabilités du club en matière de filtrage

- Nommer un agent de contrôle pour gérer et vérifier la conformité.
- S'assurer qu'un membre individuel est inscrit aux activités du club avant de prendre part aux activités sanctionnées.
- S'assurer qu'un membre individuel ne peut pas participer aux activités du club s'il ne satisfait pas aux exigences de filtrage.
- Communiquer rapidement avec les OPS et le Freestyle Canada en cas de situation urgente ou préoccupante.





## Rôle de l'agent de contrôle du club

- S'assure que tous les membres adultes du club se conforment aux exigences de filtrage de Sport sécuritaire à tous les niveaux.
- Doit avoir accès au portail du club dans SnowReg à des fins de vérification.
- Est responsable d'aviser le président et l'administrateur du club si un membre ne satisfait pas aux exigences. Le membre adulte sera suspendu jusqu'à ce qu'il se conforme aux exigences, à moins que le contrôle incomplet n'implique une vérification du casier judiciaire révélant une infraction grave.







## Processus de sélection des clubs

### Étape 1

#### Examen du rapport initial

Les agents de contrôle doivent produire un rapport au moyen du système SnowReg pour vérifier que tous les membres individuels qui doivent faire l'objet d'une vérification du secteur vulnérable ou d'une vérification du casier judiciaire n'affichent pas de drapeaux. Cela permet de s'assurer que toutes les vérifications obligatoires ont été effectuées de manière appropriée et qu'aucun problème n'a été soulevé.

### Étape 2

#### Suivi des résultats marqués

Si un drapeau apparaît, l'agent de contrôle doit rapidement contacter [info@freestylecanada.ski](mailto:info@freestylecanada.ski) pour entamer le suivi. Étant donné que les résultats de la vérification du secteur vulnérable ne sont pas traités par Sterling Backcheck, lorsqu'une personne télécharge sa vérification du secteur vulnérable, celle-ci est envoyée directement au directeur général de l'organisme de services publics et à Freestyle Canada pour approbation.

### Étape 3

#### Vérification par Sterling Backcheck

Freestyle Canada consultera le système Sterling Backcheck pour obtenir des renseignements détaillés sur les résultats signalés au cours du processus de vérification du secteur vulnérable. Les résultats seront communiqués à l'agent de contrôle.

### Étape 4

#### Prise de décision

Une fois que les résultats de la vérification du casier judiciaire de Sterling Backcheck sont communiqués à l'agent de contrôle, ce dernier pourra utiliser cette information pour prendre une décision responsable et éclairée quant à l'aptitude de la personne à remplir son rôle au sein du club.

**Freestyle Canada effectuera des examens mensuels des résultats signalés par l'entremise du système Sterling Backcheck pour la saison 2024-25. Toute information pertinente sera communiquée aux agents de contrôle des clubs respectifs pour qu'ils effectuent les suivis nécessaires et prennent les mesures qui s'imposent.**